Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS : [illegible]

PUBLICITÉ : Annonces . . . 0,50 la ligne. Réclames . . . 0,75. Faits-divers . . . 1,50. Lundi . . . 0,50.

PETIT CALENDRIER

Mercredi 1er Janvier 1902. — La Circoncision de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Ador. : Cambrai (Grand-Séminaire). — Ador. noct. : Godewaersvelde.

Soleil : lever 7 h. 58, coucher 4 h. 14. — Lune : lever .. h. .. s., coucher 11 h. 15 m.

Jeudi 2 Janvier. — Octave de St-Etienne. — Ador. : Douai (Carmélites). — Ador. noct. : Roubaix (Clarisses), privée.

Soleil : lever 7 h. 58, coucher 4 h. 12. — Lune : lever 0 h. 46 m., coucher 11 h. 40 s.

1902

Eh bien! oui, nous le saluons avec confiance cet an neuf que la Providence nous envoie.

Et nos voeux ne sont pas seulement une prière ; ils ne sont pas, surtout, une prière découragée et abattue. Ils sont une joyeuse espérance.

Certes, l'année défunte a été calamiteuse. Mais elle a préparé les ruines plutôt que de les consommer.

Ses ravages ont blessé plus que tué. Ils ont semé la menace, l'alarme, l'exaspération plus que la destruction.

L'échéance des irrémédiables désastres et des irréparables ruines est ajournée à 1902.

C'est alors, après les élections, que le mal déjà accompli sera réparé ou complété. C'est alors que la loi contre les Associations aura ou non son principal et définitif effet. C'est alors que se rompra ou se consolidera pour longtemps le pacte qui unit la France à l'Eglise; que la Révolution, si encouragée en 1901, aura son essor brisé ou triomphant, que notre pays se libérera ou franchira les derniers pas qui le séparent de l'abîme.

L'année 1902 sera donc critique, mais, comme on le voit, elle peut être bonne, heureuse, libératrice.

Et l'avantage de la situation, est que nous sommes prévenus, et les hommes prévenus en valent deux.

L'avantage est que les yeux se sont ouverts devant l'évidence des menaces et du péril, les courages se sont ranimés comme lorsqu'ils sont acculés.

Jamais depuis vingt ans, cinq mois avant les élections, on ne s'en est tant préoccupé, on ne s'y est autant préparé. Le mouvement est réel, l'impulsion est donnée.

Nous n'aurons pas à secouer cette année l'apathie accoutumée des bons, qui nous a valu jusqu'ici tant de défaites.

Il n'y aura pas à sonner l'olifant. C'est fait, et les ghaives sont déjà à moitié sortis du fourreau.

Chez l'ennemi aussi, diront les désespérés quand même.

Oui, mais chez l'ennemi il en fut toujours ainsi, et chez nous jamais.

Chez nous ce fut toujours une histoire de remuer la masse électorale.

Cette fois, au contraire, déjà elle palpite et s'agite. Demain elle sera en pleine et salutaire ébullition.

Saluons donc ce demain, aurore de victoire! Saluons 1902, amis, avec une prière confiante, avec un ferme espoir!

CYR.

Pour la Propagande

En vue des élections législatives qui auront lieu dans quelques mois, nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de s'abonner dès aujourd'hui à la CROIX DU NORD A SIX PAGES.

Pour quelques sous de plus par semaine ils auront dans cette *édition à 6 pages* un journal plus complet à tous points de vue.

La campagne électorale ne va pas tarder à s'ouvrir sur tous les points du département et dans toute la France : il est utile d'avoir à ce sujet tous les renseignements importants.

Ces renseignements seront forcément *abrégés et incomplets dans la CROIX à quatre pages.*

C'est pourquoi nous recommandons d'une manière toute particulière l'*édition à six pages.*

Il suffit de la demander aux porteurs en s'engageant à la recevoir tous les jours aux conditions posées par le Comité qui dessert la localité.

La plus utile des *étrennes* qu'une famille puisse se payer cette année c'est un abonnement à la *Croix du Nord à six pages.*

LA QUESTION DES SUCRES

Le *Courrier du Soir*, journal officieux, publie l'entrefilet suivant :

« Nos agriculteurs du Nord se montrent fort irrités de la tournure que prennent les délibérations du Congrès des sucres à Bruxelles. Ils affirment ou ils veulent laisser croire que les avantages de la loi de 1884 seront désormais perdus pour eux.

« Il est difficile de prévoir avec autant d'avance ce que seront des délibérations encore inachevées mais, en principe, on ne peut guère imaginer qu'un « modus vivendi » quelconque accepté d'accord par les puissances intéressées puisse satisfaire nos cultivateurs de betteraves qui ont toujours trouvé insuffisant le régime des primes.

« Les signataires au Congrès n'engagent aucun des Etats contractants puisqu'il appartient aux Parlements de décider en dernier ressort et ce n'est peut-être pas ce gouvernement et certainement pas cette Chambre qui aura à résoudre ces questions ».

P. S. F. contre P. O. F.

RÉUNION SOCIALISTE A COURRIÈRES

Une conférence a eu lieu, dimanche, à la salle Brulin, à Courrières.

Quinze cents personnes environ se trouvaient dans la salle.

M. Sorriaux, de Courrières, prit le premier la parole pour faire former le bureau et inviter l'assemblée à ne pas interrompre les orateurs.

Plusieurs membres du P. O. F. tentèrent alors de troubler l'ordre, mais surtout quand ils se furent aperçus que le bureau était composé de membres du P. S. F. ils furent expulsés sur le champ : ceux qui restaient jugèrent prudent de se taire.

Après des allocutions en contradiction les unes avec les autres de MM. Escoffier, avocat à Douai; Dumoulin, d'Harnes, au nom du P. O. F.; Delesalle, qui fait le procès du P. O. F. et l'éloge du socialisme indépendant, et Norange, collectiviste, l'ordre du jour suivant a été adopté :

Les électeurs socialistes réunis à Courrières, après avoir entendu les citoyens Escoffier, Dumoulin, Delesalle et Norange, déclarent qu'ils sont partisans de l'unité socialiste réalisée par des Fédérations indépendantes, départementales et réunissant tous les socialistes sans exception.

Ils regrettent que l'unité socialiste et ouvrière qui existait autrefois dans le bassin houiller soit aujourd'hui troublée par quelques citoyens qui réservent tous leurs coups aux représentants ouvriers sans jamais attaquer les capitalistes et réactionnaires.

En conséquence, les citoyens de Courrières décident que pour assurer le triomphe socialiste de la classe ouvrière, l'unité de candidature s'impose aux élections législatives prochaines.

Et s'engagent à former un groupe pour soutenir la candidature du citoyen Basly qui reste digne, en dépit de toutes les attaques, de la confiance des travailleurs.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, GRANDE-RUE

Les Rues de Roubaix

Ceci est une idée de *Jean Ghislain* qui vient de donner des intéressantes *Ephémérides* pendant toute l'année écoulée.

Il me semble, nous écrivait-il, qu'il y aurait encore une série instructive à faire pour l'année prochaine : ce serait l'histoire des rues de Roubaix.

La plupart, direz-vous, n'ont rien d'historique. Elles sont presque toutes de *spéculation*, c'est vrai, mais, soit qu'elles rappellent un ancien hameau, soit qu'elles aient pris nom de ville, ou encore qu'elles aient été baptisées du nom d'un homme illustre, ou qu'elles aient un passé, il y a là une source d'articles qu'on ne lirait pas sans un peu d'intérêt.

Et afin de varier les genres de descriptions, de biographies, etc., je suivrais l'ordre alphabétique, qui les variera sûrement.

Voici l'idée qui est excellente et voici le plan tout tracé.

Nous allons tâcher de le suivre :

Rue et place de l'Abattoir. — La rue et la place de l'Abattoir tirent leur nom de cet établissement dont la construction a eu lieu de 1860 à 1868, sur un terrain de 9.323 mètres carrés.

Projeté depuis 1852, l'Abattoir de Roubaix n'a été autorisé que par un décret impérial du 23 mai 1860.

Le terrain acheté le 4 juillet de la même année à M. Delcroix a coûté 73.645 fr.

La construction a demandé 177.288 fr. 45 (non compris les annexes qui ont été édifiées depuis). Le terrain acheté à M. Delcroix n'offrant pas, vers le Nord, une forme régulière, on a dû, pour le compléter, acheter à M. Delerue, une bande de terrain pour le prix de 4.000 fr.

Dans sa séance du 19 janvier 1894, le Conseil municipal vota la construction de nouveaux échaudoirs ; en 1895, la tuerie des chevaux était agrandie.

En 1899, on installait, à l'abattoir, un appareil stérilisateur de viandes atteintes de tuberculose du système Wodon dont l'emploi permet de faire récupérer aux propriétaires une partie de la perte qu'ils éprouvent du fait de la saisie de leurs animaux et met à la disposition du public un aliment sain et vendu très bon marché.

Les bâtiments de l'abattoir sont assurés pour une somme de 227.000 francs et le matériel pour 45.000 francs.

Pendant l'année 1900, il a été abattu 31.345 têtes de bétail représentant 3.822.916 kilos de viande; soit une différence en moins, avec l'année 1899, de 1.010 têtes et 77.743 kilos de viande.

Depuis 1893, la direction, l'organisation et la surveillance générale de l'Abattoir sont à la charge de M. Bottraine, inspecteur principal du service des denrées alimentaires, chef du service de l'inspection des viandes de boucherie.

La place de l'Abattoir rappelle le marché aux bestiaux qui n'est plus aujourd'hui fréquenté, et surtout la fameuse « ducasse à pourceaux ».

Cette place à 70 mètres de long sur 43 mètres de large. Elle aboutit aux rues de l'Abattoir et Lavoisier.

En 1886, la place de l'Abattoir comptait 117 habitants; en 1901, il n'y en avait plus que 89, avec 20 maisons.

La rue de l'Abattoir a 70 mètres de long et 20 mètres de large. Elle aboutit à la Grande-Rue et à la place de l'Abattoir. Le nombre des habitants de la rue était de 165 en 1896 et 104 en 1901, avec 16 maisons.

La rue et la place de l'Abattoir font partie du canton Nord. Elles dépendent du 5e commissariat de police, place Chaptal et leurs électeurs votent au bureau de la rue Montaigne.

JEHAN DES VIGNES.

Une manifestation de sympathie envers M. l'inspecteur de police Prouvost. — Lundi soir, le personnel disponible de la police s'est réuni à l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers pour présenter ses sympathies à M. l'inspecteur Prouvost qui prend sa retraite le 1er janvier.

Le brigadier Jules Desmettre s'est exprimé en ces termes au nom de tous :

« Monsieur l'inspecteur Prouvost,

« C'est avec plaisir que nous venons, en ce jour, vous exprimer notre joie de vous voir admis à faire valoir vos droits à une retraite si durement gagnée. Le personnel de la police de Roubaix, dont vous êtes l'inspecteur, se fait un devoir de vous présenter ce souvenir, gage de son amitié et de son sincère attachement à son chef. Il vous souhaite, en outre, de profiter pendant de longues années, de votre retraite, afin de vous voir heureux au milieu des vôtres pour y jouir d'un repos bien mérité. »

Un objet d'art très joli est offert à M. l'inspecteur Prouvost, qui, fort ému, remercie dans les termes les meilleurs.

Le héros de cette fête intime, a les plus beaux états de service. Incorporé, le 26 mars 1861, comme engagé volontaire au 10e régiment de chasseurs à cheval à Tarbes, il conquiert rapidement les galons de brigadier et de maréchal-de-logis. Nommé le 1er août 1868, gendarme à cheval en Corse, il passe brigadier le 2 avril 1873 et reste dans la gendarmerie jusqu'en 1879. Il arrive à Roubaix au mois de novembre de cette année et, deux mois après, il est nommé secrétaire de commissariat de police, poste qu'il conserve pendant dix ans. Nommé brigadier en 1887, il passa au bout de sept mois, sous-inspecteur, pour devenir inspecteur en janvier 1889 en remplacement de M. Dervaux, retraité.

Durant cette longue carrière, l'inspecteur Prouvost s'est distingué en maintes occasions. Le 3 avril 1874, il est cité à l'ordre de la 24e légion de gendarmerie pour le dévouement et l'énergie dont il a fait preuve dans la poursuite et l'arrestation de deux contumaces, protecteurs et guides du bandit Leca. Le 9 mai de la même année, le brigadier Prouvost est de nouveau cité à l'ordre de la légion pour s'être distingué dans l'arrestation de six détenus qui s'étaient évadés d'un pénitencier et avaient commis de nombreux crimes. Le 23 février 1876, il est, encore une fois, cité à l'ordre pour l'activité et l'intelligence qu'il a déployées pour arriver à l'arrestation du fameux bandit Rossi, condamné à 20 ans de travaux forcés pour vols qualifiés.

Enfin, à Roubaix, lors des troubles fomentés par les collectivistes dans la soirée du 8 mai 1893, après l'élection de M. Eugène Motte comme député, le sous-inspecteur Prouvost fut frappé grièvement à la tête en portant secours à plusieurs de ses agents aux prises avec les révolutionnaires. En récompense de sa belle conduite il obtint du gouvernement une médaille en argent de 2me classe ainsi qu'une gratification.

L'inspecteur Prouvost jouissait de l'estime de tout le personnel de la police qui gardera de lui le meilleur souvenir.

Hippodrome-Théâtre. — *Solennité musicale du 19 janvier.* — En annonçant que l'audition du « Paradis Perdu » du maître Théodore Dubois prenait des proportions d'un événement artistique, nous ne nous étions pas trompé.

Cela n'a rien d'étonnant car l'œuvre de M. Théodore Dubois, couronnée au concours musical de la ville de Paris est certainement la plus importante du genre, qui se soit montée en notre ville.

Nos renseignements nous permettent d'annoncer une exécution hors ligne de cette splendide partition.

Les amateurs de bonne musique feront donc bien de retenir leurs places à l'avance, car la location étant déjà très avancée le comité organisateur nous informe qu'il ne lui sera pas possible de répondre à toutes les demandes de places.

Pour faciliter le retour des nombreux étrangers qui doivent assister à cette solennité, la séance commencera à 3 h. 3/4 très précises et sera terminée avant 6 heures. Les portes seront rigoureusement fermées pendant l'exécution.

Pour la location s'adresser chez M. Jube, rue de la Gare.

Les accidents de travail. — Chez MM. Motte-Bossut fils, boulevard Gambetta, un bacleur, Albert Gewaert, 14 ans, demeurant rue de Lannoy, cour Boyaval, 38, blessé à la main gauche, 12 jours de repos.

— Un ouvrier, Georges Carlier, 18 ans, demeurant rue Carpeaux, travaillant chez M. Cavrois-Mahieu, même rue, blessé à l'avant-bras droit, 10 jours de repos.

— Chez MM. Réquillart-Scrive, boulevard de Metz, un rentreur, Henri Schackens, 31 ans, demeurant rue Voltaire, 39, blessé au poignet droit, 15 jours de repos.

— Un domestique, Adolphe Deplechin, 40 ans, demeurant impasse Nabuchodonosor, blessé au pied gauche, 20 jours de repos.

— Un homme de peine, Charles Nuttin, 58 ans, demeurant à Herseaux, travaillant chez M. Dubar, rue d'Alger, blessé au mollet droit, trois semaines de repos.

L'attaque nocturne de la rue du Collège. — *Trois arrestations.* — La police de sûreté a opéré, mardi matin, trois arrestations d'individus soupçonnés d'être les auteurs d'une agression nocturne suivie d'un vol de 35 francs, contre M. Jean-Baptiste Verhelst, demeurant rue de Lannoy, fort Despretz, 55. Les faits se sont passés le 28 décembre dernier, dans la rue du Collège. Ce sont : Louis Gottot, 20 ans ; Gustave Vérin, 19 ans, et Camille Deborne, 22 ans, demeurant tous trois rue des Longues-Haies, 106.

Verhelst, avec qui ils ont été confrontés a reconnu Deborne comme étant un des agresseurs.

M. Grimaldi, commissaire de police, chargé de l'enquête, les a maintenus en état d'arrestation.

Abonnement musical. — Choix considérable. — Toutes les nouveautés chez **Marcelli, 3, rue du Bois.**

Les colombiers. — Des procès-verbaux pour infraction à la loi sur les pigeons voyageurs ont été dressés contre : 1° Henri Dulambler, cabaretier, rue Rollin, 36 ; 2° Henri Homert, 21 ans, teinturier, sentier du Mont-à-Leux ; 3° Planquel François, 58 ans, mécanicien, rue du Collège, 131 ; 4° Achille Vennant, 27 ans, charretier, rue Meyerbeer ; 5° Alvoet Charles, 25 ans, tisserand, rue La Bruyère, 28 ; 6° Duprez Henri, 54 ans, tisserand, rue Dombasle, 41.

Les quatre premiers avaient un colombier sans autorisation ; et les deux autres avaient transféré leur pigeonnier sans avoir obtenu l'autorisation.

Le feu. — Mardi matin, vers 9 h. 1/2, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Constant Fassieaux, rue de Bouvines, impasse Devernay, 2. Il n'y a pas eu de dégâts.

— Lundi soir, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Lejour-Landrieux, épicier, rue de Lannoy, 176 ; le feu avait pris dans la salle où se torréfie le café et s'était communiqué au plafond et aux boiseries.

Les voisins, MM. Wichart et de Beir, cabaretiers, et l'agent Crochon, ont combattu les flammes aussitôt et c'est grâce à eux que le feu a été circonscrit en peu de temps.

Il y a 400 francs de dégâts couverts par une assurance.

Une rixe s'est produite, lundi, entre un ferblantier, Joseph Lauwers, 42 ans, demeurant rue Choiseul, cour Guillaume-Lefebvre, 18, et Beslin Gustave, 40 ans, même rue et même cour, 3. Un procès-verbal a été dressé à leur charge.

A qui le porte-monnaie ? — Un porte-monnaie contenant une certaine somme a été trouvé, rue de l'Alouette, par M. Parsy, secrétaire de police du 2me arrondissement, rue des Arts où on peut le réclamer.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATION

2e Section Nord. — Bureau de la rue Saint-Vincent. — Jeudi 2 janvier, à 8 h. 3/4, au *Café Molière*, rue du Fontenoy, 81, réunion du Comité de section. — Rentrée des listes de souscription. — Elections municipales. — Etude de la question des secours à distribuer aux adhérents nécessiteux.

AUX CISEAUX D'ARGENT

57, rue de Lannoy

Grand choix de **CADEAUX** utiles pour fêtes.

Etat-civil de Roubaix

du 31 décembre 1901

Naissances. — Jules Wybon, rue Monge, cour Lussiez. — Angèle Désutter, rue Blanchemaille. — Gustave Moutart, rue Blanchemaille. — Ernestine Lucq, rue Blanchemaille. — Alida Cusseau, rue de l'Ommelet, cour Ferret, 16. — Céline Bauwens, rue de Philippeville, 25. — Robert Stallus, boulevard de Cambrai. — François Meyer, boulevard de Cambrai. — Marie Sandevoir, rue de Lannoy, 450. — Théophile Fruchart, rue Blanchemaille. — Valentin Valet, rue de la Perche, fort Sizen, 90. — Georges Verbrakel, rue Moors, 1 bis.

Décès. — Marie Vincent, 28 ans, rue Pellart, 46. — Georges Lesage, 2 ans, rue du Cartigny, cour Chevalier, 2. — Albert Lamant, 3 mois, rue Lacroix, cour de la Société Immobilière, 11. — Edouard Dhavé, 5 mois, rue de l'Epinoy, 3. — Marie Baudaert, 33 ans, rue Desbonnets, 13. — Alphonse Lemoine, 37 ans, rue de France, 20. — Pauline Declercq, 1 an, rue Blanchemaille. — Agathon Comblez, 49 ans, rue Blanchemaille. — Henri Hoornert, 59 ans, rue Blanchemaille. — Henriette Roger, 32 ans, rue Blanchemaille.

Mariages. — Henri Turck, 23 ans, sellier, rue de Wasquehal, 134, et Gabrielle Deconye, 19 ans, piqueuse, même rue, 94. — Polydore Terryn, 21 ans, tapissier, à Croix, et Joséphine De Meester, 21 ans, bobineuse, rue de la Perche, 30.

BANQUE LYONNAISE

Ordres de Bourse

AU COMPTANT ET A TERME

Payement de coupons sans aucune retenue

BANQUE LYONNAISE

54, Grande-Rue, 54

ROUBAIX

WATTRELOS

Paroisse Saint-Macleu. — Vendredi prochain, messe de communion à 5 h. du matin, et le soir, à 7 h. 1/2, en l'honneur du Sacré-Cœur, salut avec sermon. Tous les fidèles sont priés d'assister à ces deux offices.

M. le Maire de Wattrelos a reçu, mardi après-midi, à la Mairie, les fonctionnaires de la ville qui sont venus lui offrir leurs souhaits de bonne année.

Accidents de travail. — Un ouvrier, Albert Vannieuwenhuyse, 43 ans, demeurant à Wattrelos, travaillant chez M. Emile Eloy, rue du Pays, à Roubaix, blessé au genou droit, 8 jours de repos.

— Un ébardeur, Richard Verlinde, 30 ans, demeurant rue de la Distillerie, cour Stenay, travaillant à Roubaix, à la fonderie de l'Epeule, blessé à la main gauche, 20 jours de repos.

— Un brouetteur, Richard Mercier, 20 ans, demeurant au hameau du Petit-Tourcoing, travaillant au peignage de MM. Motte, rue d'Avelghem, à Roubaix, blessé au genou gauche, 10 jours de repos.

Mesdames les Cambrioleurs continuent. — Pendant la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs se sont introduits chez Mme Hugues, cabaretière, au Laboureur. Ils ont emporté 36 litres de liqueurs diverses, un réveille-matin, une montre en nickel, deux boîtes de couleurs, et 3 francs dans le comptoir.

Une enquête est ouverte.

Vol d'un parapluie. — Dans la soirée du samedi 28, un malfaiteur inconnu a dérobé un parapluie au préjudice de M. Julien Delcroix, cordonnier à la « Broche de Fer », pendant qu'il était chez M. Briffaut, cabaretier, à la Place.

Etat-civil de Wattrelos

du 31 décembre

Naissances. — Marie Noteboom, Touquet. — Hélène Six, Fort-Lillois.

CROIX

Avis. — A l'occasion de la nouvelle année, les bureaux de la mairie seront fermés toute la journée.

Vol. — Célina Noël, épicière, rue de la Makellerie, a porté plainte contre un individu âgé d'environ 17 ans, qui, mardi matin vers 8 h., dans le comptoir de l'épicerie, a enlevé un portemonnaie contenant 35 fr. La police est à la recherche du voleur.

Accidents de travail. — Aux aciéries du Nord, un burineur, Eugène Jacquemain, 17 ans, Grand Place, à Croix, s'est blessé au pouce gauche, 8 jours de repos. Docteur Barroyer.

— A la même usine, Albert Demètre, 30 ans, meuleur, rue du Noir-Bonnet à Wasquehal, un éclat d'émeri lui est entré dans l'œil en meulant. Quelques jours de repos. Docteur Bettremieux de Roubaix.

Etat-civil de Croix

Naissances. — Gabrielle Claus, rue Charles-Quint, 41.

Décès. — Maurice Héanne, 8 ans, rue d'Oran, cour Broux.

LANNOY

Statistique. — L'année 1901 a vu 42 naissances : 21 de garçons et 21 de filles.

Les décès se sont élevés à 34 : 12 d'hommes ou jeunes garçons, 22 de femmes ou petites filles.

Il y a eu 9 mariages.

Qui n'a encore présent le souvenir de

Fachoda ?

Qui ne pense encore au commandant

Marchand ?

Lisez notre *NOUVEAU FEUILLETON*

et en suivant les péripéties et les aventures du

Lieutenant VANDEINS

vous revivrez cette époque récente de notre histoire, vous suivrez dans le cadre de Lyon avec Fouvrière et du continent noir avec le Nil, des épisodes touchants de naturel et vibrants de vrai patriotisme chrétien.

Lisez le

Lieutenant VANDEINS

XOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOXOX

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 65, RUE DES URSULINES

Pages d'Histoire locale

12 germinal an III (21 avril 1795). — La municipalité de Tourcoing se plaint aux membres du Comité de législation des exigences du juge de paix de la commune (le citoyen Huguet) lequel réclame le feu, la lumière et un autre local, d'une ville ruinée par la guerre et des malheurs de tout genre.

L'USINE A GAZ

Au budget primitif de 1902 les recettes prévues pour l'établissement du gaz sont portées pour 1.204.526 fr. 56 alors qu'au budget de 1901 on les avait fait figurer pour 1.547.576 fr. 98.

Voici comment M. le Maire explique cette moins value dans le rendement de l'usine municipale :

« Malgré l'augmentation du prix de vente du gaz, nous perdons déjà sur les prévisions de 1901, au 20 octobre dernier, environ 57.000 fr. Cette diminution résulte particulièrement de la baisse de la consommation du gaz, baisse provenant du fait de l'emploi progressif des becs « Auer » ou similaires et du mauvais état général des affaires : elle provient aussi de l'avilissement des prix des sous-produits, surtout du coke. Par contre, le prix du charbon est moins élevé que l'année précédente, ce qui nous a permis ainsi de diminuer les prévisions de dépenses. Toutefois, de la comparaison des budgets du service du gaz pour les années 1901 et 1902, et malgré l'augmentation du prix du gaz, augmentation de deux centimes depuis le 1er janvier 1901, le bénéfice de l'exploitation de l'usine à gaz est diminué, dans nos prévisions budgétaires, d'environ 57.000 francs ».

On estime qu'en 1902 les sous-produits de l'usine donneront les rapports suivants : La vente du coke 279.568 fr. — celle des goudrons 24.778 fr. — celle du sulfate d'ammoniaque 33.027 fr. 50. Quant aux produits directs ils se répartissent comme suit : L'éclairage public est compris pour 54.887 fr. somme égale à la dépense. Il en est de même pour l'éclairage des établissements municipaux et Lycée qui figure pour 38.980 fr. 68 en recettes et dépenses. La consommation privée donne un total de recettes de 699.487 fr. 26 dont 92.400 fr. pour les moteurs et 597.087 fr. 26 pour l'éclairage.

Les autres recettes sont ainsi énumérées : location des compteurs 18.000 fr. — fourniture de compteurs et accessoires 9.000 — travaux et fournitures chez les abonnés 20.000 — vente de produits accessoires 5.000 — transport de coke chez les abonnés 3.000 — abonnement à l'éclairage des rues particulières 3.500 — contingent des riverains des rues particulières pour canalisation de leurs rues 8.000 — redevances à percevoir pour branchements en charge ne débitant plus le gaz que rarement 300 fr.

Il faut noter enfin que pour le chauffage des divers établissements municipaux, la ville se fournit de charbon à l'usine. Elle l'obtient ainsi à meilleur compte, étant donné les gros rabais consentis par les Compagnies minières pour les livraisons considérables qu'elles font. De ce fait au budget de l'établissement du gaz se trouve portée en recettes et dépenses une somme de 25.000 fr.

L' « Union Commerciale » nous prie d'insérer la note suivante :

Bons-Primes de l' « Union Commerciale de Tourcoing ». — AVIS. — Pour une cause particulière, le tirage des bons-primes série B (papier rose) n'aura lieu que vers le 15 janvier prochain. Par conséquent, les bons-primes de la série B (papier rose) donnés jusqu'à cette date participeront audit tirage.

La Bibliothèque communale, en conformité avec l'article 1er de son règlement sera fermée du 1er au 5 janvier.

Médaillés du travail. — Le ministre du commerce vient de décerner une médaille d'honneur du travail à MM. Edouard Lepas, demeurant rue de Wasquehal, ouvrier de la maison Prouvost-Serépel, et Louis Bouche, demeurant rue du Flocon, 284, employé dans la maison Six-Lebrun ainsi qu'à Mme Dessauvages-Morant, ouvrière de la maison L. et D. Dervaux, rue de Guisnes.

Un incendie rue du Brun-Pain. — Sauvetage émouvant. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers 2 h. 45 du matin, M. Emile Delmotte-Debuquois, qui habite avec sa femme et ses cinq enfants, une maison à usage d'estaminet, rue du Brun-Pain, 126, fut éveillé en sursaut par un tapage insolite, se produisant dans la salle de cabaret. Croyant à la présence de cambrioleurs, il s'arma d'une forte canne et se dirigea vers l'escalier. Là, il fut soudainement suffoqué par une bouffée de fumée : le bruit qu'il avait entendu était produit par le crépitement d'un incendie qui s'était déclaré au rez-de-chaussée.

M. Delmotte donna l'alarme à toute sa famille et, avec beaucoup de sang froid, sous peine d'être asphyxié il ne fallait pas songer à s'engager dans l'escalier, il organisa le sauvetage par une fenêtre du 1er étage au moyen d'une corde. Quatre de ses enfants réussirent parfaitement à descendre sur la rue par ce procédé périlleux. Le cinquième, qui est une petite fille de 9 ans, nommée Marie, eut moins de chance.

La corde s'étant accrochée, pendant la descente, à l'enseigne de l'estaminet, l'enfant demeura un instant suspendue en l'air, à quatre mètres du sol, et, enfin, n'en pouvant plus, elle lâcha prise et tomba sur le trottoir. Les voisins accouraient en ce moment; les uns relevèrent la petite Marie, qui était blessée à la tête, et lui donnèrent les premiers soins en attendant l'arrivée du médecin, qu'on était allé chercher; les autres, munis d'une échelle, l'avaient appliquée contre la muraille et donnaient ainsi à M. et Mme Delmotte la facilité de descendre sur la rue à leur tour.

Pendant ce temps les pompiers étaient prévenus et les voisins après qu'on eut ouvert de force la porte de l'estaminet jetaient force seaux d'eau sur le brasier. En un quart d'heure tout danger était écarté.

Les dégâts consistant en un comptoir, une étagère, une partie du plancher, des chaises, une partie de cloison, des flacons de liqueurs représentent une valeur de 800 à 1.000 fr. Ils sont couverts par l'assurance.

M. le docteur Huriez qui a donné ses soins à la petite Marie Delmotte a constaté que la plaie qu'elle porte à la tête n'a heureusement aucune gravité.

N'ACHETEZ ni *Pianos*, ni *Bijouterie*, ni *Horlogerie*, sans visiter la Maison P. COUPLEUX, 5, rue Carnot. *Tourcoing* (maison de confiance).

La série continue. — Lundi, vers 5 heures du soir, des malfaiteurs ont pénétré dans le magasin d'étoffes de M. Lelong-Lecourt, rue du Blanc-Seau, 342, et ont volé, sur le comptoir, trois pièces de molleton valant 46 fr. 20 ; quinze chemises de coton pour hommes valant 37 fr. 50 ; trois cravates valant 6 fr. 75.

Mardi matin, les trois pièces de molleton ont été retrouvées dans un terrain vague de la rue du Fresnoy par une femme qui allait donner à manger à ses poules.

M. Proix, commissaire de police du premier arrondissement, a ouvert une enquête sur ce vol.

Une chute. — Lundi, vers 3 h. 1/2 de l'après-midi, un manœuvre de maçon, Joseph Desmet, 18 ans, demeurant, rue Saint-Pierre, 73, travaillant à une nouvelle construction que M. René Lorthiois fait élever rue de Dunkerque a glissé en passant sur une poutrelle et est tombé sur le sol d'une hauteur d'environ trois mètres. Le docteur Decherf, qui lui a donné ses soins a constaté des plaies multiples à la face, une fracture du radius droit et une luxation du premier métacarpien. L'incapacité de travail sera d'environ trois mois.

Charpente qui s'écroule. — Mardi vers 1 h. 1/4 de l'après-midi, une partie de la charpente en fer que l'on pose en ce moment à l'usine d'électricité, place Charles Roussel, s'est effondrée. Deux ouvriers qui se trouvaient sur la muraille ont sauté sur le sol extérieur d'une hauteur de 4 mètres ; deux autres n'ont du leur salut qu'à une colonne en fer contre laquelle ils s'étaient blottis. Comme toute les dégâts sont purement matériels et seront vite réparés.

Les extrêmes se touchent. — Un Lillois et une Lilloise en compagnie d'un Marseillais étaient, mardi soir, retenus à la même chaîne et encadrés des mêmes gendarmes, à qui les autorités belges venaient de les remettre en vertu de mandats d'extradition délivrés contre eux.

Bien qu'ils fussent originaires des points extrêmes de notre pays, c'est le même délit — le vol — qui les réunissait en une même prison.

Les Lillois, Maurice Guelton, 25 ans, bouilleur, et sa femme, Angèle Delphin, 21 ans, avaient été arrêtés à Mons et sont réclamés par le parquet de Lille; le Marseillais, Auguste Gras, 26 ans, garçon de café sur la Cannebière — ce qui était un poste de confiance pourtant ! — a été arrêté à Bruxelles et est réclamé par le parquet de sa ville natale.

Les arrivages aux halles de mardi : morue 180 k., harengs 250 k., pommes de terre 450 k., carottes 250 k., choux 450, chicons 45 k., fromages 75 k., mandarines 35 caisses.

Etat-Civil de Tourcoing

du 31 décembre

Mariage. — Arthur Castelin, 27 ans, rattacheur, et Maria Isenbaert, 35 ans, soigneuse.

Naissances. — Roart Héléna, rue de Metz. — Duchatelet Pierre, rue des Carliers. — Desmettre Henri, rue Racine, 2. — D'hont Arthur, rue Hoche, 10. — Martin Charles, Quai du Fresnoy, 5. — Gheyssens Paul, rue du Vélodrome. — Béghin Paul, rue des Flandres, 31. — Béghin Madeleine, rue des Flandres, 31.

Décès. — Vanheule Elise, rue Colbert, 268. — Reynlers Albert, 8 mois, rue de Carvin, 4. — Dessauvages Clémentine, 66 ans, rue d'Havré, 3. — Lejeune Eugénie, 85 ans, rue de Lille, 121.

BOURSE DE TOURCOING

Basée sur la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

Tourcoing, 31 décembre.

MOIS	COTE précédente	COTE 11 h. 1/2 Roubaix	COTE 4 h. 1/4 Tourc.
1 Janvier	4 22 1/2	4 22 1/2	—
2 Février	4 22 1/2	4 22 1/2	—
3 Mars	4 30	4 30	—
4 Avril	4 32 1/2	4 32 1/2	—
5 Mai	4 25	4 35	—
6 Juin	4 35	4 35	—
7 Juillet	4 35	4 35	—
8 Août	4 35	4 35	—
9 Septembre	4 35	4 35	—
10 Octobre	—	—	—
11 Novembre	—	—	—
12 Décembre	—	—	—

Ventes : 10.000 k.

MATIN. — 5.000 k. à 4,22 1/2 janvier. — 5.000 k. à 4,22 1/2 février.

Total : 10.000 k.

AVIS. — Jeudi, 2 janvier 1902, la Bourse sera fermée.

— A la demande de Maisons étrangères opérant sur notre marché par intermédiaires, la Caisse de Liquidation et de Garantie a décidé, à partir du 3 janvier 1902, de joindre aux avis de vente et d'achat, une information donnée à titre officieux, à destination des intéressés directs pour le compte desquels les opérations sont enregistrées.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre 6e page; vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

LILLE

Importante arrestation. — M. Delalé a procédé à un interrogatoire sommaire de Jallier, l'individu dont nous avons narré les exploits.

Samedi matin, en vertu d'une commission rogatoire, M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires a saisi à la porte de Lille des chargements pour plus de 5.000 fr.

L'enquête continue.

Accidents. — M. Jules Lelieure, garçon de magasin, rue Baudin, 23, a été renversé, rue Nationale, par la voiture de M. Dauchez, de la Madeleine.

Dans sa chute, M. Lelieure s'est fait une blessure à l'arcade sourcilière gauche.

— Un jeune homme, Achille Vanthourout, âgé de 17 ans, était au chauffoir public, rue Lottin. Un coup de vent violent fit tomber une vitre qui atteignit Vanthourout à la tête. Il a une blessure peu grave.

MARAIS-DE-LOMME. — Une explosion à la « Cotonnière lilloise. » Mardi, vers six heures et demie du matin, les habitants du Marais-de-Lomme étaient mis en émoi par une explosion. Le bruit courut bientôt qu'une chaudière à vapeur de la filature de MM. Delesalle frères, à la *Cotonnière lilloise*, venait de sauter, que plusieurs ouvriers étaient grièvement blessés, etc., etc. Heureusement, l'accident et ses conséquences ne sont pas aussi graves.

L'explosion, qui est due à la rupture d'un tuyau de conduite de vapeur reliant la machine aux générateurs, n'a fait aucune victime et les dégâts matériels qu'elle a causés sont peu importants. Cet accident n'a, du reste, nullement empêché la continuation du travail à la *Cotonnière lilloise*.

ARMENTIERES

Un brave citoyen. — — M. Blaise Dessasy, 28 ans, tisseur, demeurant rue des Murets, caporal à la compagnie des s